FRANÇAIS

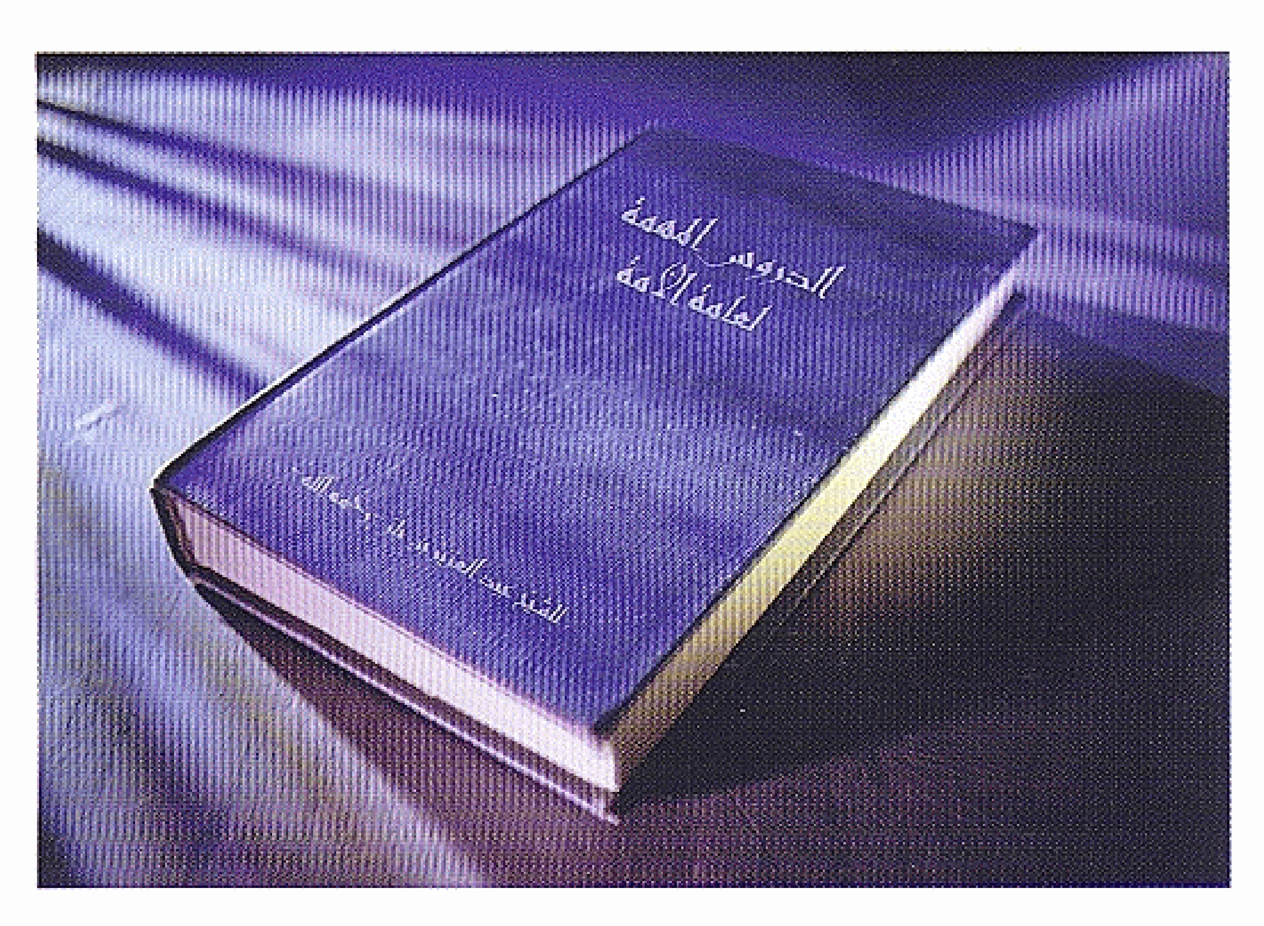


LES LEÇONS IMPORTANTES

POUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ

'Abdul-'Azîz Ibn 'Abdillah Ibn BÂZ

qu'Allah lui fasse miséricorde



الدروس المهمة لعامة الأمة (باللغة الفرنسية)

فضيلة الشيخ عبد العزيز بن باز

رحمه الله

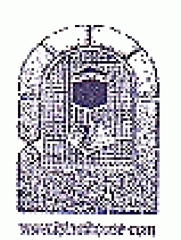
'Abdul-'Azîz Ibn 'Abdillah Ibn BÂZ
qu'Allah lui fasse miséricorde

LES LEÇONS IMPORTANTES POUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ

الدُّرُوسُ المُهِمَّةُ لِعَامَّةِ الأُمَّةِ

تأليف سماحة الشيخ

عبد العزيز بن عبد الله بن باز



1426هـ
[3085]

Publie par Rabwah Office

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة

دار الإسلام : www.islamhouse.com

هاتف: ٤٩١٦٠٦٥ – ٤٤٥٤٩٠٠ فاكس : ٤٩٧٠١٢٦

Rabwah Office
P.O. Box 29465 - Riyadh 11457
Kingdom of Saudi Arabia
Tél. +966 (0)1 – 4916065 - 4454900
Fax +966(0)1 – 4970126

Site internet en français :
www.islamhouse.com/fr

Courrier électronique :
fr@islamhouse.com

Titre de cet ouvrage en arabe:
الدُّرُوسُ المُهِمَّةُ لِعَامَّةِ الأُمَّةِ



Au nom d'Allah, L'Infiniment Miséricordieux, Le Très Miséricordieux,

PROGRAMME DES LEÇONS IMPORTANTES POUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ

Première Leçon

Enseigner la sourate *Al-Fâtihah* et ce qu'il est possible d'apprendre parmi les petites sourates, de la sourate *Al-Zalzalah* « La Secousse » jusqu'à *An-Nâs* « Les Hommes », en récitant avant l'élève, puis en corrigeant sa récitation, en lui faisant apprendre par cœur et en lui expliquant ce qu'il faut en comprendre.

Deuxième Leçon

L'attestation que « Nulle divinité ne mérite d'être adoré sauf Allah » et que « Muhammad est le Messager d'Allah », en expliquant sa signification et en montrant les conditions de cette attestation.

Son sens est le suivant :

« Nulle divinité ne mérite d'être adoré » renie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

« Sauf Allah » affirme que l'adoration est réservée à Allah, sans aucun associé.

Quant aux conditions de cette attestation, elles sont :

- La connaissance (de son sens) qui s'oppose à l'ignorance.
- La certitude qui s'oppose au doute.
- L'exclusivité du culte qui s'oppose au polythéisme.
- La véracité qui s'oppose au mensonge.
- L'amour qui s'oppose au fait de détester.
- La soumission qui s'oppose au délaissement.
- L'acceptation qui s'oppose au rejet.
- Le rejet de tout ce qui est adoré autre qu'Allah.

Certains ont rassemblé ces conditions sous forme de vers :

عِلمٌ يَقِينٌ إخْلاَصٌ و صِدْقُكَ مَعْ

مَحَبَّةٍ و انقِيادٍ و القَبُولِ لَهَا

و زِيدَ ثَامِنُهَا الكُفْرَانُ مِنْكَ بِمَا

سِوَى الإلـهِ مِنَ الأوْثَانِ قَدْ أُلِّهَا

« Savoir avec certitude, sincérité,

Amour, soumission, mais aussi véracité,
L'acceptation, et huitièmement le rejet,
De tout ce qui, en dehors d'Allah, est adoré. »

Troisième Leçon

LES PILIERS DE LA FOI

Ce sont :

- Croire en Allah,
- En Ses Anges,
- En Ses Livres,
- En Ses Messagers,
- Au Dernier Jour,
- Et croire au Destin, qu'il soit favorable ou défavorable, qui vient d'Allah le Très Haut.

Quatrième Leçon

LES CATEGORIES DE L'UNICITÉ

Elles sont au nombre trois :

- L'Unicité de la divinité.
- L'Unicité de la Seigneurie.
- L'Unicité des Noms et Attributs.

Les trois sortes de polythéisme sont :

- Le polythéisme majeur.
- Le polythéisme mineur.
- Le polythéisme caché.

Le polythéisme majeur :

Il implique l'annulation des œuvres et la damnation éternelle en Enfer, comme Allah Le Très Haut dit :

﴿ وَ لَوْ أَشْرَكُوا لَحَبِطَ عَنْهُمْ ما كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾

« *S'ils associaient quoi que ce soit à Allah, leurs œuvres seraient réduites à néant* »

[Les Bestiaux (6) - verset 88]

Il dit également, qu'Il soit glorifié :

﴿ وَ مَا كَانَ لِلْمُشْرِكِينَ أَنْ يَعْمُرُوا مَسَاجِدَ اللهِ

شَاهِدِينَ عَلَى أَنْفُسِهِمْ بِالْكُفْرِ أُولَـئِكَ حَبِطَتْ

أَعْمَالُهُمْ و فِي النَّارِ هُمْ خَالِدُونَ﴾

« *Il ne convient pas aux polythéistes de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les œuvres sont vaines et ils demeureront éternellement dans le Feu.* » [Le Repentir (9) – verset 17]

Celui qui meurt dans cet état, il ne lui sera pas pardonné et le Paradis lui sera interdit, comme

Allah Le Très Haut dit :

﴿ إِنَّ اللهَ لاَ يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ و يَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ ﴾

[Les Femmes (4) – verset 48]

Il dit également, qu'Il soit glorifié :

﴿ إِنَّه مَنْ يُشْرِكْ بِاللهِ فَقَدْ حَرَّمَ اللهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ وَ مَأْوَاهُ النَّارُ وَ مَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴾

« *Certainement celui qui associe avec Allah, Allah lui interdit l'entrée du Paradis et sa destinée sera le feu de l'Enfer. Les injustes ne trouveront alors personne pour leur porter secours* » [La Table servie (5) – verset 72]

Parmi les formes de polythéisme majeur : invoquer les morts, les idoles, implorer leur secours, leur vouer des vœux, leur faire des sacrifices, …

Quant au polythéisme mineur :

Il comprend tout ce qui est nommé polythéisme *(chirk)* dans le Coran ou la *Sunnah*, mais ne fait pas partie du polythéisme majeur, tels que : l'ostentation dans certaines œuvres, le serment par autre qu'Allah, ou encore dire : « Ce qu'Allah veut et ce qu'Untel veut », …

Le Prophète – prière et salut sur lui – a dit : « *Ce que je crains le plus pour vous c'est le_polythéisme mineur.* » Il fut questionné à son sujet et `il répondit : « *C'est l'ostentation.* » Rapporté par l'imam Ahmad, At-Tabarânî, Al-Bayhaqî, d'après Mahmûd ibn Labîd Al-Ansârî – qu'Allah l'agrée – avec une bonne chaîne de transmission. Rapporté également par At-Tabarânî avec des bonnes chaînes de transmission, d'après Mahmûd ibn Labîd Al-Ansârî, d'après Rafî' ibn Khadîj, d'après le Prophète – prière et salut sur lui.

Il dit également– prière et salut sur lui : « *Celui qui jure par autre chose qu'Allah a commis un acte de polythéisme.* » Rapporté par Ahmad avec une chaîne de transmission authentique, d'après 'Umar ibn Al-Khattâb – qu'Allah l'agrée. Rapporté également par Abû Dâwûd et At-Tirmidhî avec une chaîne de transmission authentique, d'après Ibn 'Umar – qu'Allah les agrée – d'après le Prophète – prière et salut sur lui – en ces termes : « *Celui qui jure par autre qu'Allah a commis un acte d'incroyance ou de polythéisme.* »

Le Prophète – prière et salut sur lui – a dit aussi : « *Ne dites pas ce qu'Allah et untel veulent, mais dites plutôt ce que Allah veut, puis ce qu'untel veut* » Rapporté par Abû Dâwûd avec une chaîne de

transmission authentique, d'après Hudhayfa ibn Al-Yamân – qu'Allah l'agrée.

Cette forme de polythéisme n'implique pas l'apostasie, ni la damnation éternelle en Enfer, mais il contredit le monothéisme complet que l'on doit accomplir.

Quant au troisième, le polythéisme caché :

Il est démontré par la parole du Prophète – prière et salut sur lui : « *Voulez-vous que je vous informe de ce que je crains pour vous plus que le Faux Messie ?* » Ils répondirent : « Bien sûr, Ô Messager d'Allah ! » Il dit : « *Le polythéisme caché : la personne se lève pour prier et embellit sa prière, car elle sait qu'on l'observe.* » Rapporté par l'imam Ahmad dans son livre « *Al-Musnad* » d'après Abû Sa'îd Al-Khudrî – qu'Allah l'agrée.

Il est également possible de diviser le polythéisme en deux catégories seulement : le polythéisme majeur et le polythéisme mineur. Quant au polythéisme caché, il englobe les deux précédents.

Il peut survenir dans le majeur, comme le polythéisme des hypocrites, car ils cachent leurs fausses croyances et se font passer pour

musulmans, par ostentation et par peur pour eux-mêmes.

Il peut survenir aussi dans le polythéisme mineur, comme l'ostentation, tel qu'il est rapporté dans le hadith précédent de Mahmûd ibn Labîd Al-Ansârî.

Et Allah est Le Garant du succès.

Cinquième Leçon

LES PILIERS DE L'ISLAM

Ils sont au nombre de cinq :

- L'attestation que « Nulle divinité ne mérite d'être adoré sauf Allah » et que « Muhammad est le Messager d'Allah ».
- L'accomplissement de la prière.
- L'acquittement de la Zakât.
- Le jeûne du mois de Ramadan.
- Le Pèlerinage à la Maison sacrée d'Allah, pour celui qui en a la possibilité.

Sixième Leçon

LES CONDITIONS DE LA PRIÈRE

Elles sont au nombre de neuf :

- L'Islam (être musulman).
- Etre en possession de ses capacités mentales.
- L'âge de discernement (entre le bien et le mal) c.-à-d. l'âge de raison.
- La purification (ablutions majeures et mineures).
- La suppression des impuretés.
- Se couvrir les parties intimes.
- L'entrée de l'heure de la prière.
- L'orientation vers la *Qiblah*.
- L'intention.

Septième Leçon

LES PILIERS DE LA PRIÈRE

Ils sont au nombre de quatorze :

- Se tenir debout pour celui qui en a la capacité.
- Le *Takbîr* d'ouverture *(Allahu Akbar)*.
- Réciter la sourate « L'Ouverture » *(Al-Fâtiha)*.

- L'inclinaison et le redressement après l'inclinaison.
- Se tenir bien droit après l'inclinaison.
- La prosternation sur sept membres et le redressement après la prosternation.
- S'asseoir entre les deux prosternations.
- La tranquillité dans l'accomplissement de chaque pilier.
- Le dernier *Tachahhud* et s'asseoir pour le réciter.
- La prière sur le Prophète – prière et salut sur lui.
- Les deux salutations.

Huitième Leçon

LES OBLIGATIONS DE LA PRIÈRE

Elles sont au nombre de huit :

- Tous les *Takbîr* sauf celui d'ouverture.
- Dire : « *Sami' Allahu li man Hamidah* » (Qu'Allah exauce celui qui Le loue) pour l'imam et celui qui prie seul.
- Dire : « *Rabbâna wa lak al Hamd* » (Ô notre Seigneur ! À toi la louange !) pour tous.

- Dire : « *Subhâna Rabbiy al 'Azhîm* » (Pureté à mon Seigneur Le Très Grand !) pendant l'inclinaison.
- Dire : « *Subhâna Rabbiy al 'A'lâ* » (Pureté à mon Seigneur Le Très Haut !) pendant la prosternation.
- Dire : « *Rabbi ghfir lî* » (Ô Seigneur ! Pardonne-moi !) entre les deux prosternations.
- Le premier *Tachahhud* et s'asseoir pour le réciter.

Neuvième Leçon

LE TACHAHHUD ou TAHIYYAT

Il consiste à dire :

التَّحِيَّاتُ لله و الصَّلَوَاتُ و الطَّيِّبَاتُ ، السَّلاَمُ عَلَيْكَ أَيُّهَا النَّبِيُّ و رَحْمَةُ اللهِ و بَرَكَاتُهُ

السَّلاَمُ عَلَيْنَا و عَلَى عِبَادِ اللهِ الصَّالِحِينَ ، أَشْهَدُ أن لاَ إلَـهَ إلاَّ اللهُ و أَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ و رَسُولُه . اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ و عَلَى آلِ مُحَمَّدٍ كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى إبْرَاهِيمَ و عَلَى آلِ إبْرَاهِيمَ إنَّك

حَمِيدٌ مَجِيدٌ ، و بَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ و عَلَى آلِ مُحَمَّدٍ كَمَا بَارَكْتَ عَلَى إِبْرَاهِيمَ و عَلَى آلِ إِبْرَاهِيمَ إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ.

« Les meilleures louanges sont à Allah, ainsi que les prières et les meilleurs Attributs. Que le salut soit sur toi. Ô Prophète, ainsi que la Miséricorde d'Allah et Ses Bénédictions. Que le salut soit sur nous et sur les pieux adorateurs d'Allah. J'atteste que nulle divinité ne mérite d'être adorée sauf Allah et que Muhammad est Son adorateur et Messager.

Ô Allah ! Prie[1] sur Muhammad et sur ses proches comme Tu as prié sur Ibrâhîm et ses proches. Tu es Le Très Loué, Le Très Glorieux. Ô Allah ! Bénis Muhammad et ses proches, comme Tu as béni Ibrâhîm et ses proches. Tu es Le Très Loué, Le Très Glorieux. »

Puis, il demande protection auprès d'Allah, dans le dernier *Tachahhud* contre le châtiment de l'Enfer, contre le châtiment de la tombe, contre les

---

[1] La prière d'Allah sur Son Prophète signifie qu'Il en fait l'éloge auprès des Anges. C'est ainsi que l'a interprété Abû Al-'Âliya, l'élève d'Ibn 'Abbâs – qu'Allah l'agrée – comme l'a rapporté Al-Bukhârî dans son livre « *As-Sahîh* ». [Note du traducteur]

épreuves de la vie et de la mort, et contre l'épreuve du Faux Messie.

Puis il choisi ce qu'il désire comme invocations, surtout celles qui sont rapportées dans la *Sunnah*, comme par exemple :

اللَّهُمَّ أعِنِّي عَلَى ذِكْرِكَ و شُكْرِكَ و حُسْنِ عِبَادَتِكَ.

اللَّهُمَّ إِنِّي ظَلَمْتُ نَفْسِي ظُلْمًا كَثِيرًا و لاَ يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إلاَّ أَنْتَ فَاغْفِرْ لِي مَغْفِرَةً مِنْ عِنْدِكَ و ارْحَمْنِي إِنَّكَ أَنْتَ الغَفُورُ الرَّحِيمُ.

« Ô Allah ! Aide-moi à me rappeler de Toi, à Te remercier, et à T'adorer de la meilleure manière. »

« Ô Allah ! J'ai été très injuste envers moi-même, et nul ne pardonne les péchés sauf Toi, pardonne-moi donc mes péchés par Ton Pardon et sois miséricordieux envers moi, Tu es Celui qui pardonne, Le Très Miséricordieux. »

Dixième Leçon

LES ACTES RECOMMANDÉS DE LA PRIÈRE

Parmi ces actes :

1. L'invocation d'ouverture *(Du'â' al-Istiftâh)*.
2. Poser la main droite sur la main gauche contre la poitrine pendant la station debout.

3. Lever les mains en ayant les doigts joints à hauteur des épaules ou des oreilles, durant le premier *Takbîr*, l'inclinaison, le redressement après l'inclinaison, et le redressement pour la troisième *Rak'a* juste après le dernier *Tachahhud*.

4. Dire plus d'une fois l'invocation de l'inclinaison et celle de la prosternation.

5. Dire plus d'une fois l'invocation entre les deux prosternations.

6. Tenir la tête bien droite dans le prolongement du dos, durant l'inclinaison.

7. Éloigner les bras du corps et le ventre des cuisses pendant la prosternation.

8. Lever les avant-bras du sol pendant la prosternation.

9. S'asseoir sur la jambe gauche, en posant le pied droit verticalement, perpendiculaire au sol, pendant le premier *Tachahhud* et entre les deux prosternations.

10. Poser la fesse gauche sur le sol, en posant le pied droit verticalement, perpendiculaire au sol, et en faisant glisser le pied gauche sous le tibia droit, durant le dernier *Tachahhud* (position appelée *Tawarruk*).

11. La prière et la demande de bénédiction sur le Prophète - prière et salut sur lui - et ses proches, et sur Ibrâhîm et ses proches, durant le premier *Tachahhud*.

12.Réciter à voix haute dans la prière de l'aube *(Al-Fajr)*, et dans les deux premières *Rak'a* des prières du coucher du soleil *(Al-Maghrib)* et du soir *(Al-'Ichâ')*.
13.Réciter à voix basse dans les prières du midi *(Ad-Dhuhr)* et de l'après-midi *(Al-'Asr)*, dans la troisième *Rak'a* de la prière du coucher du soleil *(Al-Maghrib)* et dans les deux dernières *Rak'a* de la prière du du soir *(Al-'Ichâ')*.
14.Réciter d'autres versets du Coran après la sourate « L'Ouverture » *(Al-Fâtiha)*.

Tenir compte également des autres actes recommandés de la prière, que nous n'avons pas cités.

Onzième Leçon

LES ACTES QUI ANNULENT LA PRIÈRE

Ils sont au nombre de huit :

- Parler volontairement et consciemment, en sachant que ceci annule la prière. Quant à celui qui a oublié ou est ignorant, sa prière n'est pas annulée.
- Rire.
- Manger.
- Boire.

- Découvrir les parties intimes.
- Dévier de façon importante de la direction de la *Qiblah*.
- Multiplier les gestes inutiles de façon répétée durant la prière.
- Perdre les ablutions.

Douzième Leçon

LES CONDITIONS DES ABLUTIONS

Elles sont au nombre de dix :

- L'Islam (être musulman).
- Etre en possession de ses capacités mentales.
- L'âge de discernement (entre le bien et le mal) c.-à-d. l'âge de raison.
- L'intention.
- Ne pas avoir l'intention d'interrompre les ablutions jusqu'à la fin.
- Cesser tout acte qui annule les ablutions.
- Faire précéder les ablutions du lavage ou du nettoyage des parties intimes[1].
- La pureté et le caractère licite de l'eau utilisée.

---

[1] Si nécessaire. [Note du traducteur]

- Ôter tout ce qui fait obstacle entre l'eau et la peau.
- L'entrée de l'heure de la prière pour celui qui perd tout le temps les ablutions.

Treizième Leçon

LES OBLIGATIONS DES ABLUTIONS

Elles sont au nombre de six :

- Se laver le visage, y compris se rincer la bouche et le nez.
- Se laver les bras jusqu'aux coudes.
- Passer les mains mouillées sur la tête, y compris les oreilles.
- Se laver les pieds jusqu'aux chevilles.
- Observer l'ordre de ses obligations.
- Les exécuter sans interruption.

Quatorzième Leçon

LES ACTES QUI ANNULENT LES ABLUTIONS

Ils sont au nombre de six :

- Tout ce qui sort par les deux voies naturelles (urines, selles, gaz, sang, ...).
- Toute substance impure qui sort du corps.

- La perte de conscience, que ce soit par le sommeil ou autre.
- Toucher ses parties intimes, devant ou derrière, sans tissu ou vêtement.
- Manger du chameau.
- L'apostasie, qu'Allah nous en protège, ainsi que tous les musulmans.

Remarque importante quant au lavage du mort

L'avis authentique est que cela n'annule pas les ablutions, et c'est l'avis de la majorité des savants, car il n'y a aucune preuve à ce sujet. Mais si celui qui lave le corps touche les parties intimes du mort, sans tissu, ni vêtement, il doit obligatoirement refaire les ablutions.

De même, toucher une femme n'annule jamais les ablutions, que ce soit avec plaisir ou non, d'après l'avis le plus authentique des savants, tant qu'aucun liquide n'est secrété, car le Prophète – prière et salut sur lui – a déjà embrassé certaines de ces femmes, puis il a prié sans refaire ses ablutions.

Quant à la parole d'Allah le Très Haut, dans le verset de la sourate « Les Femmes » et de la sourate « La Table servie » : « *Ou si vous avez*

touché les femmes »[1], le sens voulu est en fait l'acte sexuel, d'après l'avis le plus authentique des savants. C'est également l'avis de Ibn 'Abbâs – qu'Allah l'agrée – ainsi qu'un groupe de Prédécesseurs.

Quatorzième Leçon

LES BONS COMPORTEMENTS PRESCRITS À TOUT MUSULMAN

Parmi le bon comportement :

- La sincérité.
- L'honnêteté.
- La chasteté.
- La pudeur.
- Le courage.
- La générosité.
- La fidélité.
- L'éloignement de tout ce qu'Allah a interdit.
- Le bon voisinage.
- L'aide à ceux qui sont dans le besoin, suivant sa capacité.

[1] Sourate « Les Femmes » verset 43, sourate « La Table servie » verset 6.

… Ainsi que d'autres comportements indiqués par le Coran et la *Sunnah*.

Quinzième Leçon

LES RÈGLES DE POLITESSE EN ISLAM

Parmi ces règles de politesse :

- Le salut.
- La bonne humeur.
- Manger avec la main droite.
- Boire avec la main droite.
- Dire les invocations en entrant à son domicile et en sortant, en entrant à la mosquée, et en sortant.
- Dire les invocations du voyage.
- Le bon comportement avec les parents, les proches, les voisins, les personnes âgées, les enfants.
- Les félicitations pour une naissance.
- Les condoléances lors d'un décès.

…Ainsi que d'autres règles de politesse islamique.

Seizième Leçon

LA MISE EN GARDE CONTRE LE POLYTHÉISME ET LES DIFFÉRENTS PÉCHÉS

Parmi lesquels les sept péchés capitaux :

- Attribuer des associer à Allah.
- La sorcellerie.
- Tuer l'âme qu'Allah a rendue sacrée sauf pour rendre justice.
- Disposer injustement des biens de l'orphelin.
- Pratiquer l'intérêt (l'usure).
- Fuir face à l'ennemi, en pleine bataille.
- Calomnier les croyantes pieuses, chastes et insouciantes.

Il y a aussi :

- Désobéir aux parents.
- Rompre les liens de parentés.
- Faire un faux témoignage.
- Jurer mensongèrement.
- Nuire au voisinage.
- Être injuste envers les gens : par l'effusion de sang, l'extorsion de leurs biens, ou l'atteinte dans leur honneur.

Ainsi que d'autres péchés qu'Allah ou Son Messager – prière et salut sur lui – ont interdits.

Dix-septième Leçon

LA PRÉPARATION DU MORT ET LA PRIÈRE FUNÉRAIRE

La préparation du mort et la prière funéraire dont voici les détails :

1. **Lorsque l'on est certain qu'il est mort :**
On lui referme les yeux et on lui serre la mâchoire.

2. **Lors du lavage du mort :**
On lui couvre ses parties intimes, on l'élève légèrement et on lui presse le ventre délicatement. Puis celui qui est chargé de le laver s'enroule un tissu sur la main, ou quelque chose de semblable, et l'utilise pour lui nettoyer les parties intimes. Puis il lui fait les ablutions comme pour la prière. Puis il lui lave la tête et la barbe avec de l'eau et du jujubier *(sidr)*, ou quelque chose de semblable. Puis il lui lave la partie droite du corps, puis la partie gauche, et répète ainsi l'opération deux ou trois fois, en faisant passer à chaque fois sa main

sur son ventre. S'il en sort quelque chose, il le lave et bouche les orifices naturels à l'aide de coton, ou autre. S'il ne tient pas, on utilise de l'argile ou tout autre moyen médical moderne, tel un pansement adhésif, ou autre.

Ensuite, il lui refait les ablutions, si trois fois ne suffisent pas à le nettoyer, il le lave jusqu'à cinq ou sept fois. Puis il l'essuie avec une serviette et lui parfume les aisselles et les membres sur lesquels il se prosternait (visage, mains, genoux, pieds), mais s'il lui parfume tout le corps, c'est encore mieux. Il parfume également son linceul avec de l'encens. Si ses moustaches ou ses ongles sont trop longs, il les coupe, mais par contre il ne lui brosse pas les cheveux. Quant à la femme, on lui noue les cheveux en trois tresses qu'on lui met ensuite derrière la tête.

3. L'enveloppement du corps dans un linceul :

Il est préférable de l'enveloppé dans trois pièces de tissu blanc dans lesquelles on l'enroule, sans chemise, ni turban, mais s'il porte une sorte de chemise et un pagne, puis est enveloppé dans un grand drap, il n'y a pas de mal. Quant à la femme, elle est enveloppée dans cinq pièces de tissu : une chemise, un voile, un pagne et deux grands draps. Le petit garçon, lui, est enveloppé dans un linceul

constitué de trois à cinq tissus. La petite fille, elle, est enveloppée dans une chemise et deux draps.

4. Les personnes prioritaires pour laver le défunt, prier sur lui et l'enterrer sont dans l'ordre :

Celui qu'il a recommandé dans son testament, puis son père, puis son grand-père, puis de proche en proche parmi les hommes de sa famille.

Les personnes prioritaires pour laver la défunte sont dans l'ordre :

Celle qu'elle a recommandée dans son testament, puis sa mère, puis sa grand-mère, puis de proche en proche parmi les femmes de sa famille.

Chacun des époux a le droit de laver son conjoint, car Abû Bakr As-Siddîq – qu'Allah l'agrée – a été lavé par sa femme, et 'Ali – qu'Allah l'agrée – a lavé sa femme Fâtima – qu'Allah l'agrée.

5. Description de la prière funéraire :

Dire le *Takbîr* une première fois et réciter la sourate « L'Ouverture » *(Al-Fâtiha)*. Il est bon de la faire suivre par une petite sourate, ou un ou deux versets, car ceci est rapporté dans un hadith d'Ibn 'Abbâs – qu'Allah les agrée.

Puis dire le deuxième *Takbîr* et réciter la prière sur le Prophète – prière et salut sur lui – comme dans le *Tachahhud*.

Puis dire le troisième *Takbîr* et l'invocation suivante :

اللَّهُمَّ اغفِرْ لِحَيِّنَا و مَيِّتِنَا، و شَاهِدِنَا و غَائِبِنَا، و صَغِيرِنَا و كَبِيرِنَا، و ذَكَرِنَا و أُنْثَانَ، اللَّهُمَّ مَنْ أَحْيَيْتَهُ مِنَّا فَأَحْيِهِ عَلَى الإِسْلاَمِ، و مَنْ تَوَفَّيْتَهُ فَتَوَفَّهُ عَلَى الإِيمَانِ، اللَّهُمَّ اغفِرْ لَهُ، وارْحَمْهُ، و عَافِهِ، واعْفُ عَنْهُ، و أَكْرِمْ نُزُلَهُ، ووَسِّعْ مُدْخَلَهُ، واغْسِلْهُ بِالمَاءِ و الثَّلجِ و البَرَدِ، و نَقِّهِ مِنَ الذُّنُوبِ و الخَطَايَا كَمَا يُنَقَّى الثَّوْبُ الأَبْيَضُ مِنَ الدَّنَسِ، و أَبْدِلْهُ دَارًا خَيْرًا مِنْ دَارِهِ، و أَهْلاً خَيْرًا مِنْ أَهْلِهِ، و زَوْجاً خَيْرًا مِنْ زَوْجِهِ، و أَدْخِلْهُ الجَنَّةَ، وأَعِذْهُ مِنْ عَذَابِ القَبْرِوعَذَابِ النَّارِ، وأَفْسِحْ لَهُ فِي قَبْرِهِ و نَوِّرْ لَهُ فِيهِ، اللَّهُمَّ لاَ تُحْرِمْنَا أَجْرَهُ، و لاَ تُضِلَّنَا بَعْدَهُ.

« Ô Allah ! Pardonne à nos vivants et à nos morts, aux présents et aux absents, aux vieux et aux jeunes, aux hommes et aux femmes. Ô Allah ! Celui d'entre nous que Tu maintiens en vie, fais le vivre sur la voie de l'Islam, et celui d'entre nous dont Tu as pris l'âme, fais-le mourir dans la Foi. Ô Allah ! Pardonne-lui, fais lui miséricorde, accorde-lui le salut, efface-lui ses fautes, assure-lui une

noble demeure et élargis-lui sa tombe. Lave-le avec de l'eau, de la neige et de la grêle, et nettoie-le de ses péchés et de ses fautes, comme on nettoie le vêtement blanc des impuretés. Donne-lui en échange une demeure meilleure que la sienne, une famille meilleure que la sienne et une femme meilleure que la sienne. Fais-le entrer au Paradis, et protège-le du châtiment de la tombe et du châtiment de l'Enfer. Elargis-lui sa tombe et illumine-la lui. Ô Allah ! Ne nous prive pas de sa récompense et ne nous égare pas après sa mort. »

Puis, dire le quatrième *Takbîr* et saluer une seule fois sur sa droite.

Il est conseillé de lever les mains à chaque *Takbîr*.

Si le défunt est une femme, on dit :

اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهَا...

« Ô Allah ! Pardonne-lui (féminin)... »

S'ils sont deux, on dit :

اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُمَا...

« Ô Allah ! Pardonne-leur à tout deux (duel)... »

S'ils sont plusieurs, on dit :

اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُمْ...

« Ô Allah ! Pardonne-leur (pluriel)... »

(c.-à-d. en accordant en genre et en nombre).

Mais s'il s'agit d'un enfant, en lieu et place de la demande de pardon, on dit :

اللَّهُمَّ اجْعَلْهُ فَرَطًا و ذُخْرًا لِوَالِدَيْهِ، و شَفِيعًا مُجَابًا، اللَّهُمَّ ثَقِّلْ بِهِ مَوَازِينَهِمَا، وأَعْظِمْ بِهِ أُجُورَهُمَا، وأَلْحِقْهُ بِصَالِحِ الْمُؤْمِنِينَ، واجْعَلْهُ فِي كَفَالَةِ إِبْرَاهِيمَ عَلَيْهِ السَّلاَمُ، وقِهِ بِرَحْمَتِكَ عَذَابَ الْجَحِيمِ.

« Ô Allah ! Fais qu'il soit un prédécesseur, une épargne et un intercesseur exaucé pour ses parents. Ô Allah ! Augmente grâce à lui la balance de leurs bonnes actions et accrois leurs récompenses. Réunis-le avec les croyants pieux et mets-le sous la tutelle d'Ibrâhîm – prière et salut sur lui – et protège-le par Ta miséricorde du châtiment de l'Enfer. »

Conformément à la *Sunnah*, l'imam se tient au niveau de la tête du défunt, si c'est un homme, et au niveau du milieu du corps, si c'est une femme. S'il y a plusieurs défunts, on place le corps de l'homme juste devant l'imam, et celui de la femme plus en avant en direction de la *Qiblah*. S'il y a des enfants, on place le jeune garçon avant la femme, puis la femme, puis la jeune fille, en plaçant la tête du garçon au niveau de celle de l'homme, le milieu du corps de la femme au niveau de la tête de l'homme, puis la tête de la petite fille au niveau de la tête de la femme, et le milieu du corps de la

petite fille au niveau de la tête de l'homme. [Voir annexe]

Ensuite, tous ceux qui prient se tiennent derrière l'imam, sauf si quelqu'un ne trouve pas de place derrière l'imam, dans ce cas il se tient à sa droite.

Et Louange à Allah uniquement, et prière et salut sur Son Prophète Muhammad, ses proches, ainsi que ses Compagnons.

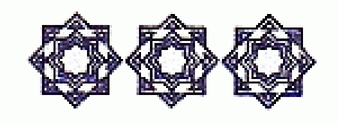
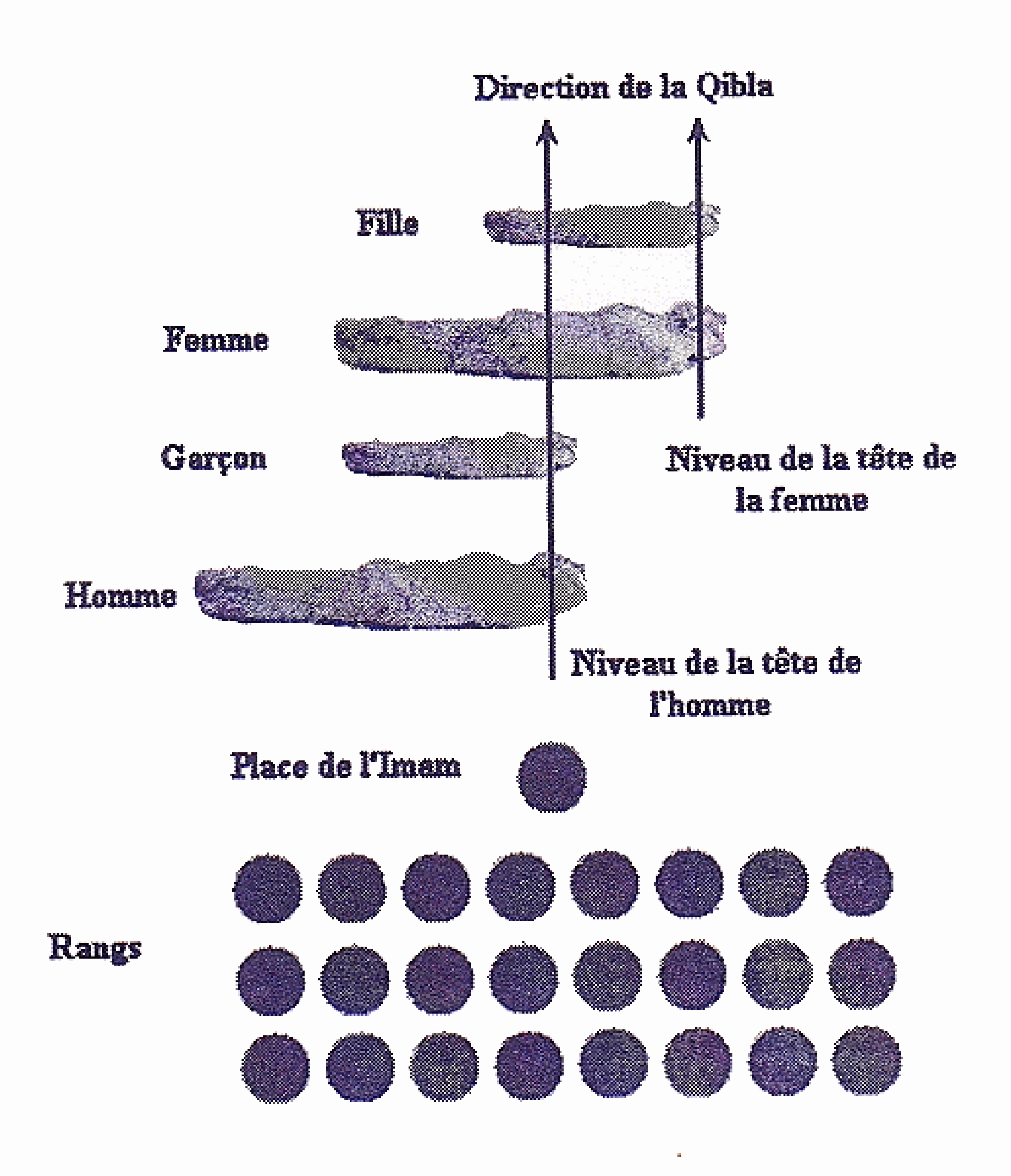


FIGURE ANNEXE



مطبعة النرجس التجارية
NARJIS PRINTING PRESS
تلفون : ٢٣١٦٦٥٣ / ٢٣١٦٦٥٤
فاكس : ٢٣١٦٨٦٦ الرياض



Rabwah office

P.O.BOX 29465 ARRIYADH 11457 - TEL +966 1 4454900 - 4916065

FAX +966 1 4970126 - e-mail:fr@islamhouse.com









